

FORMULE 74.39

Loi sur les tribunaux judiciaires

ORDONNANCE ENJOIGNANT DE DÉPOSER UN ÉTAT DES BIENS DE LA SUCCESSION

(titre conforme à la formule 59A)

SUCCESSION DE FEU *(inscrire le nom)*.

ORDONNANCE ENJOIGNANT DE DÉPOSER UN ÉTAT DES BIENS DE LA SUCCESSION

Une motion en vue d'obtenir la présente ordonnance a été présentée par *(inscrire le nom de l'auteur de la motion)*. Vu l'affidavit souscrit par *(inscrire le nom de l'auteur de l'affidavit)*, qui a été déposé, il appert que vous êtes un fiduciaire de la succession et que vous devez fournir des renseignements supplémentaires sur les biens de la succession.

LE TRIBUNAL ORDONNE QUE vous déposiez au greffe du tribunal un état indiquant la nature et la valeur, à la date du décès, de chaque bien de la succession, au plus tard jours après avoir reçu signification de la présente ordonnance.

DATE

.....
greffier
adresse du greffe

DESTINATAIRE :

RCP-F 74.39 (1^{er} novembre 2005)